

## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2019

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
56	30	32

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 28 mars à dix-huit heures,  
Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal à Jargeau sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

**Étaient présent(e)s** : Mesdames, Messieurs,

**Communauté de Communes de la Forêt** : ROCK Gérard; GUERIN Serge; QUERO François; AUBAILLY Éric; VAPPEREAU Julia; POUSSE Corinne; CHASLINE Joël; PERSONYRE Joël; FISCH Suzanne;

**Communauté de Communes du Val de Sully** : METHIVIER Gilbert; SAUGOUX Reine; PERRIER Michel; DUBUC Gérard; BRAGUE Nicole; D'HEROUVILLE Emmanuel; BOUDIER Gérard; BURGEVIN Gilles. LENOIR Pierre; GOUJON Jean Jacques; LEGRAND Eric;

**Communauté de Communes des Loges** : TOUSSAINT Christian; PASSIGNY Christian; DUPUIS David, LEJEUNE Jean-Louis; CHARNELET Nicolas; LE BOULZEC Geneviève; THAUVIN Jean-Louis; VACHER Philippe; LELIEVRE Dominique; MARSAL Danielle; CHRETIEN Patrick; BOURGEON Gérard; DURAND Odile; NAIZONDARD Jean-Claude;

**Ainsi que** : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR agent de développement, Yvan BOZEC chargé de mission développement local ; Iwan LE MERDY chargé de mission économique ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Anne BESNIER conseillère régionale, Noël LE GOFF maire de Tigy ; Christian LEGENDRE adjoint à Achères-le-Marché ;

**Pouvoir accordé** : par Monsieur GUEUGNON Jean Yves à Madame Julia VAPPEREAU ; Monsieur TURPIN Joël à Madame MARSAL ;

**Excusés** : Mesdames, Messieurs BURTIN Philippe; DUFOUR Jean-Michel; LEGER Bernard; MILANO Marie-Claude ; AUGER Michel; GRESSETTE Danielle; CHAUVEAU Christophe; COLAS Christian; LEPELTIER Gilles; RIGAUX Michel; SERGENT Aymeric; ASSELIN Jean-Claude; THOMAS Anne Laure; BERRUE Didier; DAIMAY Dominique; BODOT Claudine; ROUSSE-LACORDAIRE Guy; ROUSSEAU Bernadette; THOMAS Jean-Yves; MURA Frédéric; AUGER Philippe; DE SAINT AFFRIQUE Axelle; LEROUX-BACHELET Geneviève; ROUMEGAS-PORCHE Anne; TURPIN Joël ; GOUMAND Marie-Françoise; LE BON Marie-Paule; TAFFOUREAU Odile; DUVAL Laurent;

Marianne DUBOIS (Conseillère Départementale), Aurore MANIEZ animatrice LEADER, Chloé GAUVINEAU coordinatrice du CLS

Monsieur Jean-Louis LEJEUNE est secrétaire de séance.

### 1. Validation du procès-verbal du 28 février 2019

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir faire des remarques <sup>et/ou</sup> valider le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 28 février 2019 (pièces ci-jointes).

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

### 2. Délibérations budgétaires pour l'année 2018 et 2019

#### ➤ COMPTE DE GESTION 2018

*Exécution du budget de l'exercice 2018*

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2018	87 579,74 €	916,87 €
Résultat de l'exercice 2018	88 496,61 €	

Le Président propose de délibérer sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 présenté.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

## ➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2018

La Vice Président présente les résultats du compte administratif du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne pour l'année 2018 (pièce ci-jointe).

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Dépenses	474 241,27 €	1 390,60 €	475 631,87 €
Recettes	561 821,01 €	2 307,47 €	564 128,48 €
Résultats de l'exercice 2018	87 579,74 €	916,87 €	88 496,61 €
Résultats reportés 2017	90 962,75 €	37 388,55 €	128 351,30 €
Résultat de clôture 2018	178 542,49 €	38 305,42 €	216 847,91 €

Des renseignements sur les publications sont demandés. En 2018, plusieurs publications n'ont pas été réalisées comme par exemple la « Lettre du PETR », les chèques privilèges.

La Vice Président propose à l'assemblée de se prononcer sur ce compte administratif.  
L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

## ➤ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018

Le Président demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 d'un montant de 178 542,49 € sur l'exercice 2019. Il propose de la maintenir en section de fonctionnement au compte 002 (recette).

Le Président propose de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 présenté.  
L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

## ➤ BUDGET PRIMITIF 2019

Le Président présente à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2019 qui a été débattu au bureau du 14 mars 2019.

Ce Budget Primitif 2019 s'équilibre de la manière suivante :

Pour la section de **fonctionnement en dépenses** du budget par nature :

- a. Au chapitre 011 (charges à caractère général) : 289 400 €
- b. Au chapitre 012 (charges de personnel, frais assimilés) : 353 500 €
- c. Au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : 96 200 €
- d. Au chapitre 66 (charges financières) : 1 000 €
- e. Au chapitre 67 (charges exceptionnelles) : 110 €
- f. Au chapitre 042 (opération ordre transfert entre sections) : 1 950,18 €
- g. Au 022 (dépenses imprévues) : 34 287,31 €

Pour la section de **fonctionnement en recettes** du budget par nature :

- a. Au chapitre 013 (remboursement sur les salaires) : 174 400 €
- b. Au chapitre 74 (dotations, et participations) : 423 495 €
- c. Au chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : 10 €
- d. Résultat antérieur reporté 002 : 178 542,49 €

*soit un montant total par nature en dépenses et recettes de 776 447,49 €.*

Des renseignements sur les salaires sont demandés sur la rémunération des titulaires qui augmente de 40%. Cette augmentation s'explique par l'embauche d'un agent titulaire supplémentaire.

Le Président propose de délibérer sur la section fonctionnement du budget primitif 2019 présenté.  
L'assemblée se prononce favorablement avec une abstention.

Pour la section d'**investissement en dépenses** du budget par nature :

- a. Au chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 36 400 €
- b. Au chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 4 780 €

Pour la section d'**investissement en recettes** du budget par nature :

- a. Au chapitre 10 (FCTVA) : 144,40 €
- b. Au chapitre 24 (produit des cessions d'immobilisations) : 780 €
- c. Au chapitre 040 (opération ordre transfert entre sections) : 1 950,18 €
- d. Résultat antérieur reporté 001 : 38 305,42 €

*soit un montant total par nature en dépenses et recettes de 41 180,00 €.*

Le Président propose de délibérer sur la section investissement du budget primitif 2019.  
L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

### 3. Contrat Régional de Solidarité Territorial

#### ➤ PRESENTATIONS DES PROJETS

Maitre d'ouvrage	Projet	coût	%	sub
Mairie de Donnery	Création d'équipements sportifs et de loisirs au Clos du Bourguignon	155 774 €	20	31 100 €
Mairie de Saint-Benoit-sur-Loire	Dévégétalisation	8 910 €	40	3 500 €
Mairie de Saint-Benoit-sur-Loire	Aménagement de l'avenue Célestin Chateignier	178 638 €	40	71 400 €
CC des Loges	Aménagement de la place intergénérationnelle à Fay-aux-Loges	104 320 €	40	41 700 €
Logem Loiret	construction de 30 logements locatifs (21 PLUS, 9PLAI) situés rue des épinettes à Sully-sur-Loire)	3 763 748 €	forfait	87 000 €
Logem Loiret	construction de 8 logements (6 PLUS, 2 PLAI) ZAC du clos Renard-place du ban des vendanges ç Chateauneuf-sur-Loire	1 339 450 €	forfait	22 000 €
CC des Loges	Réalisation d'une piste cyclable rue André Chenal à Fay-aux-Loges	137 342 €	40	54 900 €
Mairie de Vienne-en-Val	isolation de l'ancienne poste	124 277 €	60	74 500 €
Mairie de Chateauneuf sur Loire	modernisation de l'éclairage public	450 040 €	20	90 000 €
Mairie de Vienne-en-Val	installation d'une géothermie sur sondes verticales sur ancienne poste	75 410 €	35	26 400 €

#### Projet A VOS ID

Association "Braille et Culture"	"la Loire pour tous"	85 944 €		4 729 €
----------------------------------	----------------------	----------	--	---------

#### ➤ COMITE DE PILOTAGE TERRITORIAL

Le Comité de Pilotage Territorial permet à la Région et aux acteurs locaux de partager des priorités et de mettre en valeur le lien fort qui unit la Région et le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne.

Il vise à renforcer les synergies, au service d'un aménagement durable du territoire, et de prolonger les actions menées dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Cette année, la thématique retenue est la SANTE. Le comité aura lieu le mercredi 24 avril 2019 de 10h à 12h30 à Neuville aux Bois.

Un élu s'interroge sur les problèmes de connections internet dans les campagnes. Philippe VACHER explique que des financements pour améliorer la réception sont alloués par le Département et la Région. D'ailleurs, 1 245 018 € du CRST du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne sont dirigés pour les travaux.

### 4. Schéma de Cohérence Territoriale



### 5. Contrat d'Objectif Territorial pour les Energies Renouvelables

Pour les projets de construction de bâtiment, il faudrait anticiper sur la faisabilité d'une « énergie renouvelable » en demandant systématiquement à l'architecte/AMO (en amont du projet) d'étudier la

faisabilité d'une énergie renouvelable via un BET (bureau d'études thermiques) labellisé RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et ainsi avoir la possibilité de solliciter le COT ENR.

Une nouvelle visite est organisée le vendredi 26 avril 2019 :

9h30 – 10h30 : visite de la chaufferie bois plaquette de Viglain (880 hbts)

10h45 – 12h00 : visite de la plateforme de séchage et de stockage de bois plaquette du GAEC de Coladan à St-Aignan-le-Jaillard

## **6. PCAET : Plan Climat**

### ➤ **CONTEXTE REGLEMENTAIRE**

2015 : la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé le rôle des Communauté de Communes dans la transition énergétique. Les objectifs nationaux de la LTECV (Objectifs à 2030 et 2050) sont les suivants :

- Réduire de 40 % les gaz à effets de serre (GES) par rapport à 1990
- Réduire de 20 % la consommation d'énergie par rapport à 2012
- 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation

Le PCAET est la déclinaison territoriale pour atteindre ces objectifs avec une obligation légale pour les Communauté de Communes de plus 20 000 habitants avant le 31 décembre 2018.

### ➤ **ROLE - OBJECTIFS - AMBITION D'UN PCAET :**

- Réduire les gaz à effet de serre (GES)
- Développer les énergies renouvelables + réseaux de chaleur
- Développer les possibilités de stockage des énergies
- Analyser la vulnérabilité du territoire au changement climatique
- Développer le captage du CO2 dans les écosystèmes et les produits issus du bois
- Maîtriser la consommation en énergie et lutter contre la précarité énergétique

### ➤ **LES DIFFERENTES ETAPES**

#### **I. Diagnostic climat-air-énergie**

- Estimation des GES + possibilités de réduction
- Analyse de la consommation énergétique + potentiel de réduction
- Etat des lieux de la production des ENR et potentiel de développement
- Analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

#### ➔ **BILAN CARBONE DU TERRITOIRE (état 0)**

#### **II. Stratégie – objectifs**

Définition de priorités, d'objectifs (stratégiques et opérationnels) par secteurs d'activité, aux mêmes horizons temporels que les objectifs nationaux (2030).

#### **III. Programme d'actions**

Exemples d'actions :

- Mise en place d'un service éco habitat (Montargois – Gâtinais)
- Menus sobres en GES par les restaurateurs (Pays du Mont St-Michel)
- Institutionnaliser l'autostop → Rézo-pouce (Montargois – Gâtinais)
- Camionnette « anti-gaspi » à Tours pour récupérer les invendus dans les supermarchés
- Autonomie énergétique de la ComCom du Méné à 2030 en mobilisant toutes les ressources du territoire
- Etc.

### ➤ **FINANCEMENTS**

- Etude (Bilan carbone, stratégie, actions)
  - 80% du CRST
  - 20% du programme Leader
- Animation – suivi
  - 50% du CRST sur 0,2 ETP
  - 50% de reste à charge aux territoires

### ➤ **CHEMINEMENT ENVISAGE**

1. Communauté de Communes confie le PCAET au PETR FOLS
2. Elaboration d'un cahier des charges en liens avec les Communauté de Communes, mobilisation des financeurs, consultations des prestataires
3. Lancement du PCAET : diagnostic-bilan carbone, stratégie, actions

## **7. PAT : Projet Alimentaire de Territoire**

Depuis 2014, la Loi d'avenir pour l'agriculture encourage la mise en place de projets alimentaires territoriaux. Le but est de fédérer les acteurs locaux en vue d'ancrer l'agriculture et l'alimentation dans les territoires, en

soutenant par exemple le maintien et l'installation d'agriculteurs, les circuits courts, les produits locaux dans les cantines. A l'échelle régionale et départementale des stratégies et des initiatives sont actuellement mises en place en vue d'accompagner l'émergence de systèmes alimentaires territoriaux.

Etant donné que la question alimentaire est au croisement de différents enjeux (économique, environnementaux, sociaux, santé publique), le projet consiste à réaliser un travail de préfiguration préalablement à la mise en œuvre d'une démarche de projet alimentaire de territoire à l'échelle du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne.

Des actions peuvent être mises en place comme :

- Identifier les acteurs locaux à associer à la démarche
- Rencontrer les partenaires techniques et institutionnels
- Synthétiser les données existantes, documents stratégiques
- Identifier les axes d'intervention prioritaires, projets potentiels
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs, futurs porteurs de projets
- Définir l'organisation future (comité de pilotage, concertation, étapes en vue d'une labellisation par l'Etat, financements possibles)

Le pilotage de ce projet est confié à un groupe de réflexion interne au PETR associant élus locaux et acteurs privés situés sur le territoire du PETR (notamment des agriculteurs, professionnels de la restauration). Le chargé de mission économique est chargé d'animer ce travail de préfiguration (à mi-temps sur une durée d'un an).

Le Président demande l'autorisation de solliciter le soutien financier pour l'élaboration de la préfiguration du Projet Alimentaire sur le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne auprès de L'Europe, dans le cadre du Programme LEADER

DEPENSES (TTC)		RECETTES (TTC)		
Frais salariaux	28 697,00 €	<b>FEADER (aide LEADER)</b>	<b>26 401,24 €</b>	<b>80,0 %</b>
Frais de structure (15%)	4 304,55 €	Autofinancement du PETR	6 600,31 €	20,0%
<b>TOTAL</b>	<b>33 001,55 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 001,55 €</b>	<b>100 %</b>

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet et le plan de financement
- d'autoriser le Président à solliciter une subvention européenne dans le cadre du programme LEADER du GAL Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
- d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

## 8. Sujets administratifs

### ➤ DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LE PERSONNEL EN MATIERE D'AVANCEMENT DE GRADE

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant au 31 décembre de l'année précédente les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade l'année suivante.

La délibération doit fixer ce taux de promotion dans le cadre des avancements de grades pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade compte tenu des cadres d'emplois représentés au sein de l'établissement.

Ainsi, vu l'avis de principe du Comité Technique Paritaire en date du 5 février 2019.

Monsieur le président propose à l'assemblée de fixer les taux de promotion pour les avancements de grades des agents du PETR.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide de définir un taux de promotion d'avancement de grade à 100 % pour l'ensemble des grades.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Fait à Jargeau, le 1 avril 2019

Le Président,



Maire de Seichebrières,  
Conseiller Départemental du Loiret  
M. Philippe VACHER